

COMMUNE DE BERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

28 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 21/09/2018

Vendredi 28 septembre 2018 à 20 h,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. J.CAILLAULT, Maire.

Présents : MM. CAILLAULT Jacques, FOURNIER Jean, DURAND Marie Thérèse, GOUELLO Muriel, NARBOUX Raymonde, CHEGALLON Marlène

Pouvoir(s) : DE BURE à DURAND

Excusé-e-s : BURLANDY, MESTRIES

Absent-e-s- : LAVIGNE,

Secrétaire de séance : FOURNIER Jean

Décisions du maire :

- avoir envoyer le 25 septembre 2018, un courrier à tous les propriétaires riverains du ruisseau La Têche afin qu'ils entretiennent la partie du ruisseau ainsi que les berges

- point sur les travaux de la piscine à envisager par la ComCom qui seront présentés à M. le Président lors du prochain rendez-vous, la pétition en cours,...

Rajout d'une question acceptée à l'unanimité

1- FIXATION D'UN TARIF (taux horaire) POUR INTERVENTION AGENTS TECHNIQUES SUR PROPRIETES PRIVEES

Il est décidé que les agents communaux pourraient intervenir pour des travaux d'entretien de terrain à proximité des ruisseaux et ce jusqu'à l'axe médian du cours d'eau. Pour les personnes qui ne respectent pas l'obligation d'entretenir leurs terrains dans les zones d'habitat ou à maximum 50 m des habitations, les frais de nettoyage leur seront alors facturés d'office par la commune, selon le temps passé, sur la base de 40 € de l'heure pour du travail manuel, et après accord du propriétaire.

Il est rappelé que les travaux effectués par les agents communaux utilisant le tracteur pour d'autres interventions, le coût horaire est de 60 € de l'heure

2- VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE

M. le maire demande aux membres présents de bien vouloir fixer un prix pour un lot de mobilier scolaire vendu à la commune de DROITURIER.

Ce lot comporte : 3 tables bureau

Après délibéré, le conseil municipal fixe le prix de ce lot à 65 € et autorise le maire, si demande, de vendre du mobilier scolaire et d'en fixer le prix sans accord préalable du conseil.

3- MODALITES DE VENTE POUR LE CHEMIN DES TARPELANS – SIGNATURE ACTE ADMINISTRATIF

M. le maire présente à l'assemblée les conclusions motivées et le rapport d'enquête du commissaire-enquêteur (Mme RIVENEZ M.Odile) concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 juillet 2018 au 3 août 2018 pour le projet d'aliénation du chemin des Tarpelans.

Après délibéré, le conseil municipal accepte ce rapport et autorise la vente d'une partie de ce chemin, d'une part, et décide que :

- les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur M. JALICOT François,

- le prix de vente est fixé à 0.75 €/m²

- M. FOURNIER Jean, est mandaté pour représenter la commune, en tant qu'adjoint au maire, pour la signature de l'acte sous la forme administrative réalisé par les services administratifs dont le maire est le rédacteur de l'acte.

Questions diverses :

- demande d'une garderie d'une commune extérieure pour la prise en charge par la commune après signature d'une convention, un accord de principe est rendu si les familles s'engagent à rembourser la commune après accord signé entre les parties. Il est rappelé que la commune de Bert est rattachée à la commune de Le Donjon pour toutes les affaires scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 30.